

REGLEMENT CHAMPIONNATS FEDERAUX INDIVIDUELS & DOUBLES

Les Championnats Fédéraux Individuels sont organisés pour les catégories suivantes :

SIMPLES JEUNES FILLES

a) Poussines - b) Benjamines - c) Minimes - d) Cadettes

SIMPLES JEUNES GARCONS

a) Poussins - b) Benjamins - c) Minimes - d) Cadets

SIMPLES DAMES F.S.C.F. – (A.G.R.)

A) Classées :	16 à N° = (20 à N°)
B) Classées :	13 à 15 = (35 à 25)
C) Classées :	10 à 12 = (50 à 40)
D) Classées :	07 à 09 = (65 à 55)
E) Classées :	05 à 06 = (NC à 70)
Vétérans A/B/C :	A/B/C

SIMPLES MESSIEURS F.S.C.F. – (A.G.R.)

A) Classés :	19 à N° = (20 à N°)
B) Classés :	16 à 18 = (35 à 25)
C) Classés :	13 à 15 = (50 à 40)
D) Classés :	10 à 12 = (65 à 55)
E) Classés :	07 à 09 = (80 à 70)
F) Classés :	05 à 06 = (NC à 85)
Vétérans :	A
Vétérans :	B
Vétérans :	C

DOUBLES JEUNES FILLES

Poussines – Benjamines - Minimes

DOUBLES JEUNES GARCONS

Poussins – Benjamins - Minimes

DOUBLES DAMES

Cadettes – Seniors – Vétérans

DOUBLES HOMMES – NOUVELLES SERIES

A) cumul des points des 2 joueurs de 23 à Numérotés

B) cumul des points des 2 joueurs de 10 à 22 points.

Sont concernés les Cadets et Seniors + (Vétérans s'ils ne sont pas engagés en Doubles Vétérans).

DOUBLES VETERANS

Vétérans A - Vétérans B - Vétérans C

DOUBLES JEUNES MIXTES

Poussin(e)s – Benjamin(e)s - Minimes

DOUBLES ADULTES MIXTES

Cadet(te)s – Senior(e)s – Vétérán(e)s

1) CATÉGORIES D'ÂGES

- Poussin(e)s : né(e)s en 2009 et après
- Benjamin(e)s : né(e)s en 2007 et 2008
- Minimes : né(e)s en 2005 et 2006
- Cadet(te)s : né(e)s en 2003 et 2004
- Senior(e)s : né(e)s de 2002 et avant
- Vétérán(e)s A : né(e)s de 1971 à 1980
- Vétérán(e)s B : né(e)s de 1961 à 1970
- Vétérán(e)s C : né(e)s en 1960 et avant

2) ORGANISATION

Ces Championnats Nationaux sont organisés par **l'Etoile de Montaud, section Tennis de Table** à Saint Etienne

Accueil : VENDREDI 29 mai à partir de 18h30

SAMEDI 30 mai de 7h30 à 8h30

Salle Omnisports, 1 rue Raymond Sommet, 42000 Saint Etienne

Début des épreuves le samedi et dimanche à 9h00 sauf informations données sur place aussi bien **pour les jeunes que pour les senior(e)s.**

3) QUALIFICATION

Au vu des résultats des championnats départementaux et/ou régionaux, la CNTT fixera le nombre de qualifiés. Toutefois la CNTT se réserve la possibilité de qualifier des associations isolées des comités ou ligues sans activité tennis de table.

Les classements pris en compte seront ceux arrêtés à la dernière date du classement officiel FTTT ou FSCF. En cas de classements différents, sera pris en compte le meilleur des deux classements.

L'envoi de l'inscription devra se faire en double exemplaire, une à la Fédération, et l'autre au Comité Régional ou Départemental afin de confirmer l'affiliation de l'association et de la licence du joueur.

4) DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Ce championnat fédéral est exclusivement réservé aux licenciés (au cours de la saison 2019-2020) de la Fédération Sportive et Culturelle de France. La tenue sportive (short ou jupette – maillot – chaussures de sport) sera exigée dans les aires de jeu (en adéquation à la table et en compétition). **Le port du dossard est obligatoire. L'alcool est interdit dans l'espace de jeu.**

5) SIMPLES

Chaque joueur, s'il le désire, peut s'inscrire dans deux tableaux différents de simple, sauf les N° à 19 en hommes et 16 à N° en dames (classement intégral).

Poussin(e)s : tableau de leur âge + benjamin(e)s.

Benjamin(e)s : tableau correspondant à leur âge + tableau Minimes.

Les tableaux Poussin(e)s et Benjamin(e)s disputeront un classement intégral.

Minimes G. et F : tableau de leur âge + le choix entre Cadet(te)s ou seniors dans leur classement.

Cadet(te)s : tableau de leur âge + tableau Seniors de leur classement.

Senior(e)s : tableau de leur classement + tableau immédiatement supérieur.

Vétéran(e)s : tableau Vétérans correspondant à leur âge + tableau Séniors correspondant à leur classement.

6) DOUBLES

Les **Poussin(e)s – Benjamin(e)s et Minimes** pourront participer aux doubles jeunes filles et doubles jeunes garçons (+ doubles mixtes jeunes).

Les **Cadet(te)s** ainsi que les **Senior(e)s** et **Vétéran(e)s** participeront aux doubles Seniors et aux doubles mixtes Seniors.

Les Vétérans joueront soit en doubles Vétérans, soit en doubles Seniors. Les **Vétérans** jouant en doubles mixtes seront associés aux Seniors et Cadets.

Les équipes avec le plus fort cumul des points seront têtes de série lors du premier tour. Les modalités de positionnement seront définies par le juge-arbitre.

7) FORFAITS

Tout forfait non justifié sera pénalisé d'une amende de 15€/joueur (somme débitée sur l'aide aux associations). Tout joueur non présent à l'appel de son nom à l'heure de l'épreuve, sera déclaré forfait au bout de 10 minutes.

L'arbitrage sera assuré par les joueurs perdants, ils respecteront le bon déroulement des rencontres suivantes.

8) RECOMPENSES

À l'issue des compétitions, une cérémonie de remise des médailles et coupes sera organisée.

Tout joueur appelé à monter sur le podium, devra impérativement être en tenue sportive (survêtement interdit).

9) AFFICHAGE

Les tableaux seront affichés, une heure avant le début des épreuves.

10) DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés à :

1 ou 2 simples = 6 € par joueur

1 ou 2 simples + Double = 10 € par joueur

Les engagements des simples ainsi que la fiche récapitulative et le chèque libellé à l'ordre de la FSCF sont à envoyer **Avant le 22 Mars 2020** au siège de la

**FSCF – à l'attention de Monsieur Thomas MOURIER
22, rue Oberkampf 75011 Paris**

Après cette date, aucun engagement ne sera accepté, la CNTT se réservant le droit d'accepter les cas exceptionnels.

11) INSCRIPTIONS / POINTAGE

Seuls les responsables de délégation se présenteront au pointage pour vérification des licences, et pour signaler toute erreur dans la liste d'engagement.

Seuls les responsables de délégations seront autorisés à inscrire les doubles sur place (**samedi avant 12h00**)

Vous avez la possibilité de remplir ces documents sur votre ordinateur et de nous les retourner par email (documents téléchargeables sur <http://www.fscf.asso.fr>).

Les droits d'engagement seront postés le même jour.

Les imprimés de réservation de repas, de la soirée festive ainsi que la réservation de l'hébergement, doivent parvenir directement à l'association organisatrice

Avant le 29 Mars 2020

**Chèque au nom de « ETOILE DE MONTAUD, section
Tennis de Table »**

8 rue du Pavillon Chinois – 42000 Saint Etienne

12) TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort s'efforcera de tenir compte des joueurs et joueuses titrés dans leur Comité Régional et CD au cours de saison. Ces indications seront à préciser dans la colonne de droite de la feuille d'engagement.

13) LES JUGES-ARBITRES

Un juge-arbitre sera désigné par salle. Il aura tout pouvoir, ses décisions seront sans appel. Il se réserve le droit de toute recomposition de tableau en cas de nombre insuffisant de participants. Il pourra exclure un joueur pour une rencontre en cours. Pour des faits plus importants (menaces, insultes, produits interdits, alcool....), La CNTT se réunira avec le ou les joueurs incriminés ainsi que le responsable du club ou délégation, pour une future sanction prise par la FSCF.